



N° 124

8 janvier 2003

Bimensuel

Le Courrier du DFJ:

L'école et le net

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, supplément de *La Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier consacré au schéma directeur applicable à l'informatique pédagogique. Interview de Françoise Pinazza et de François Steiert.

Dans ce numéro



En ligne: les sites du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), du Tribunal administratif et du Musée de Zoologie.

2



PIMEMS: le programme d'investissements de modernisation des EMS.

6



52 postes vacants.

7



Les décisions de la quinzaine.

10



Rencontre avec Anne-Catherine Surtermeyer, responsable des animations à la Bibliothèque cantonale et universitaire.

12



Les contrôleurs de gestion et les responsables du contrôle des fondations rejoindront les collaborateurs du Service des finances, qui a pris le nom de Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) le 1^{er} janvier 2003, à la rue de la Paix 6.

Le Service des finances fait peau neuve: place au SAGEFI

Le Conseil d'Etat a réorganisé le service des finances, rebaptisé Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), afin d'accroître l'efficacité de

la fonction financière de l'Etat. Véritable «service au service des services», le SAGEFI est placé sous la direction de Francis Randin.

pages 4 à 5

Daniel Laufer succède à Jean Martin, médecin cantonal

Le Dr Jean Martin, médecin cantonal, a fait valoir son droit à la retraite. Pour assurer sa succession, le Conseil d'Etat a désigné le Dr Daniel Laufer, pédiatre à Nyon et ancien président de la Société vaudoise de médecine (SVM). L'activité de Jean Martin prendra fin lors de l'entrée en fonction de son successeur, prévue pour le 1^{er} mai 2003.

Né en 1950, père de trois filles adultes, le Dr Daniel Laufer est installé en qualité de pédiatre FMH à Nyon. Il a fait ses études à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne. Il a complété cette formation par des stages dans les hôpitaux universitaires de Bâle, Genève et Toronto. De 1990 à 2002, il a été médecin chef du Service de pédiatrie puis médecin agréé à l'Hôpital de zone de Nyon, devenu le Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL). Membre du Comité de la Société vaudoise de médecine, qu'il a également présidé, il

siège dans diverses commissions cantonales et groupes constitués dans le cadre de la politique associative de la SVM. Il a notamment participé aux discussions en vue de mettre en œuvre *Tarmed*, le nouveau tarif médical ambulatoire qui entrera en vigueur en 2004.

Le Dr Daniel Laufer offre un profil de personnalité bien adapté aux exigences du poste. Sa connaissance du monde médical vaudois est également un atout pour assumer sa tâche de médecin-conseil de l'Administration cantonale. Il participera à l'élaboration de la stratégie du Service de la santé publique qui doit intégrer de nombreux enjeux, comme le vieillissement de la population, les progrès médico-techniques et l'évolution en matière d'éthique médicale dans un contexte marqué par la hausse des coûts de la santé et par une pression budgétaire de plus en plus forte.

(comm.)

Du nouveau sur le site www.Vaud.ch

La cellule web se regroupe

Le webmaster de l'Etat de Vaud et les webpublishers départementaux travaillent désormais dans les mêmes locaux. Ils sont installés à l'enseigne de la «cellule web», rue St-Martin 6, au 3e étage du bâtiment des Retraites populaires.

La structure expérimentale, qui attribuait à chaque département un webpublisher chargé en priorité du développement et de la mise à jour du site ou des sites du département, ne donnait pas entière satisfaction. Le regroupement de ces forces sous le même toit devrait permettre de mieux exploiter les talents divers des six webpublishers, qui travailleront en équipe. Ce regroupement ne dissoudra pas complètement les liens des webpublishers avec leur département d'attache.

Les adresses électroniques restent inchangées.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

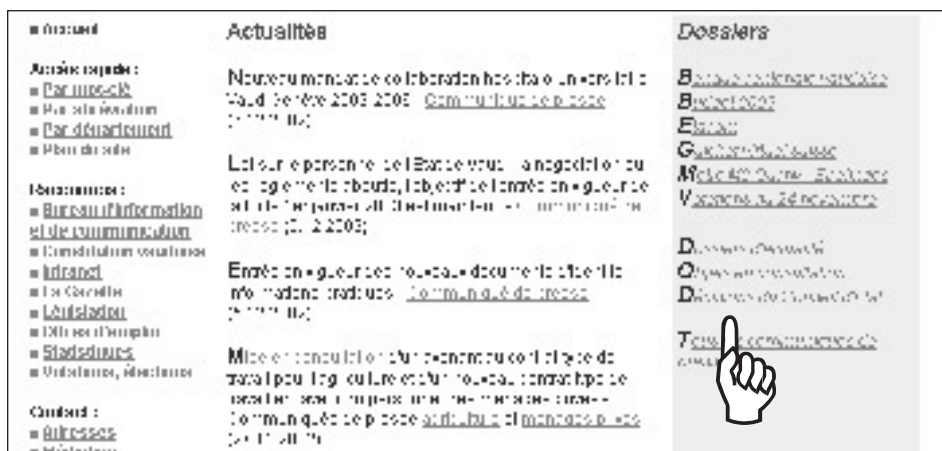
Santé-social: la vie en bleu



Le site du Département de la santé et de l'action sociale est en ligne. Il est accessible, comme les autres sites départementaux, à partir de la page d'accueil du site de l'Etat. Ce site regroupe toutes les informations émanant du DSAS, y

compris les derniers développements de dossiers actuels comme les audits des centres sociaux régionaux, le programme d'investissements dans les EMS ou les subsides de l'Etat pour les primes 2003 de l'assurance maladie.

En ligne: toutes les décisions du Conseil d'Etat



Toutes les décisions du Conseil d'Etat sont signalées sous forme résumée, chaque semaine, dans le site officiel. Cliquez, dans la colonne de droite (Dossiers), sur «Décisions du Conseil d'Etat».

Depuis quelques semaines, ces résumés permettent, grâce à un ou plusieurs liens,

d'accéder d'un clic aux documents complets se rapportant à la décision sur la quelle vous voulez en savoir plus (rapport, dossier de presse, exposé des motifs, texte intégral d'un projet, réponse à une consultation fédérale ou à une intervention parlementaire, etc.)

En ligne: la jurisprudence du Tribunal administratif

Pour tout savoir sur le Tribunal administratif, son fonctionnement et ses décisions: www.vd.ta.ch

Transparence de la justice: toute la jurisprudence du Tribunal administratif se trouve désormais sur Internet. Cette publication, exhaustive, est une première en Suisse. Le nouveau site fournit en outre des renseignements sur le fonctionnement du Tribunal administratif. Il permet également de consulter, en direct, la jurisprudence de l'autorité judiciaire de dernière instance cantonale en matière administrative, sur l'ensemble des affaires jugées.

Le nouveau site est connecté à une base de données puissante qui permet de consulter les fiches de jurisprudence établies par le Tribunal administratif depuis sa création en 1991. La consultation s'effectue grâce à un système d'interrogation par mots-clés ou selon divers critères (date de l'arrêt, nom des parties et notamment de l'autorité cantonale ou communale dont la décision était contestée, référence du dossier, contenu du résumé, etc.). Tous les arrêts rendus depuis le 1er janvier 2002, ainsi qu'une grande partie des arrêts rendus depuis 1991, sont accessibles en version intégrale ou, pour ceux des chambres pouvant contenir des données sensibles, en version anonymisée.

Egalité de traitement

Grâce à cette publication, les justiciables ou leurs mandataires (avocats, fiduciaires, etc.) disposent désormais des mêmes sources de renseignements que le juge chargé de trancher le litige. Ainsi est rétablie l'égalité entre l'administration, qui connaît en général la jurisprudence pour avoir participé aux procédures antérieures, et le justiciable qui conteste une de ses décisions.

Cette publication sur Internet présente l'originalité d'être exhaustive. Tous les arrêts sont publiés au fur et à mesure, alors que les publications traditionnelles dans les revues spécialisées ne couvraient qu'une sélection limitée de jugements. Le Tribunal administratif tend ainsi à réaliser le principe selon lequel le prononcé



des jugements est public, inscrit dans la Constitution fédérale du 18 avril 1999. Une telle publication manifeste également la volonté du Tribunal administratif d'ouvrir

sa jurisprudence à l'ensemble du public, sensibilisé à la transparence par la Loi sur l'information.
— com
www.ta.vd.ch

Rugir de plaisir sur le nouveau site du Musée de zoologie!



Le musée de zoologie a mis en ligne son nouveau site web: www.zoologie.vd.ch. Le site donne des informations pratiques (horaires, tarifs, etc...), mais également de l'actualité dans les domaines de la nature ou de la zoologie.

Il présente bien sûr les différentes missions du Musée: expositions, collections, recherches scientifiques et animations. Ainsi, vous découvrirez notre prochaine exposition à Arlaud, en avril 2003, une présentation de nos travaux de conservation, une galerie de photos d'animaux, mais aussi des détails croustillants sur la vie des éphémères, l'un des sujets de prédilection de la recherche au musée de zoologie.

Une petite section est également consacrée au Département de crypto-zoologie, hébergé par le musée depuis 1998.

www.zoologie.vd.ch et
info.zoologie@vd.ch



Nouveau Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Un service mieux structuré, des compétences plus accessibles pour conduire les finances de l'Etat: le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) est né le 1^{er} janvier 2003

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Service des finances de l'Etat de Vaud a laissé la place au Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI). A ceux qui oeuvraient déjà au sein de l'ancien service viennent s'adjoindre des contrôleurs de gestion et les responsables du contrôle des fondations. Cette réorganisation vise à accroître l'efficacité de la fonction financière de l'Etat, dans le domaine de la gestion des risques notamment, ainsi qu'à instaurer un réel partenariat entre le SAGEFI et les autres services de l'administration cantonale.

Refonte partielle

En 1996, le Conseil d'Etat a décidé de réformer l'ensemble de la fonction financière de l'Etat. La loi sur les finances de 1972 a fait l'objet d'une refonte partielle, tandis que l'Administration des finances et l'Inspectorat des finances, complètement restructurés, ont donné naissance au Service des finances et au Contrôle cantonal des finances respectivement.

Néanmoins, un certain nombre de faiblesses ont subsisté alors que d'autres sont survenues. Aussi le Collège gouvernemental a-t-il adopté en décembre 2002 une nouvelle organisation pour conduire les finances de l'Etat. Cette réforme comprend les principaux aspects suivants:

- modification de la dénomination du Service des finances en Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI);
- adaptation de la structure interne du nouveau service, avec la création de trois divisions (planification et statistiques financières, gestion financière opérationnelle, ainsi que comptabilité générale et gestion du risque);
- création d'un office d'autorité de surveillance des fondations, et rattachement au SAGEFI;
- réaffectation partielle des contrôleurs de gestion départementaux au SAGEFI, hormis le DFJ, le DSAS et l'OJV.

Création d'un partenariat transversal

Dans sa relation avec les différents services de l'Etat, le Service des finances a mis en



JOËL CHRISTIN

Le SAGEFI, «un service au service des services», est placé sous la responsabilité de Francis Randin, chef du service des finances.

place ces dernières années une structure dite «produits» ou «processus». Ce mode de fonctionnement, qui permet d'allouer à chaque demande externe un niveau de compétence optimal au sein du service, n'est pas modifié. La nouvelle organisation permet en revanche d'améliorer l'accès à ces ressources, de renforcer le lien de confiance avec chaque interlocuteur afin de créer un véritable partenariat transversal. Et de confirmer ainsi le SAGEFI, placé sous le

responsabilité de Francis Randin, comme «un service au service des services».

Dans une deuxième phase, le Conseil d'Etat présentera un projet de réorganisation des sections financières départementales, afin d'améliorer les flux d'information, d'augmenter la fiabilité des données financières et de renforcer leurs compétences de gestion.

Olivier Dessimoz

Centralisation des contrôleurs de gestion

Nouvelle au sein de l'administration cantonale, la mission de contrôle de gestion n'a pas trouvé le soutien nécessaire à son bon fonctionnement. En outre, une certaine confusion des rôles s'est installée entre le CCF et les contrôleurs départementaux. La Commission de gestion s'est inquiétée de cette situation dans son rapport au Grand Conseil de novembre dernier.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'Etat a décidé de retirer les contrôleurs de gestion de leur département, et de les regrouper au sein du SAGEFI. L'équipe ainsi constituée vient renforcer la division «gestion financière opérationnelle» dans son assistance à la fois transversale et personnalisée aux autres services de l'Etat.

Du fait de leur ampleur, les deux



Une exception l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) qui garde son contrôleur de gestion au sein du bâtiment du tribunal cantonal.

départements Formation et jeunesse ainsi que Santé et action sociale conservent leur poste de contrôleur de gestion, qui dépend maintenant du responsable financier départemental. Enfin, le contrôleur de gestion de l'OJV poursuit lui aussi sa mission en place, compte tenu de l'indépendance hiérarchique de cet organe.

Création d'une autorité de surveillance des fondations

Les fondations ont sensiblement accru leur patrimoine en valeurs mobilières durant ces dernières années, augmentant d'autant leur exposition aux marchés financiers, dont l'état s'est gravement détérioré récemment. Compétente dans le domaine juridique, l'autorité de surveillance des fondations actuellement rattachée au SJIC ne tenait pas compte jusqu'ici de la gestion des risques financiers.

Autorité de surveillance des fondations transférée au DFIN

Aussi le Conseil d'Etat a-t-il décidé de transférer cet organisme au Département des finances, et de le rattacher au SAGEFI à l'occasion de sa réorganisation. Le nouvel office d'autorité de surveillance des fondations bénéficie désormais des compétences financières spécifiques du service, qui lui allouera toutes les forces de travail nécessaires.

L'organisation du nouveau service est divisée en trois entités

Des divisions sont créées pour identifier les phases successives du processus financier et comptable de l'Etat. Les domaines de compétence et les responsabilités sont mieux

1. Division «planification et statistiques financières» (chef de division Christian Gobat):

- projections financières
- élaboration et mise à jour de la planification financière en fonction du programme de législature
- suivi des conséquences sur le plan financier de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et la Confédération (RPT)
- suivi des conséquences sur le plan financier de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes
- relation avec les instances financières des autres cantons et comparaisons intercantionales.

2. Division «gestion financière opérationnelle» (chef de division Pascal Rattaz):

- pilotage de la procédure budgétaire (fonctionnement et investissements)
- analyse des propositions budgétaires des services et propositions d'amendements

- suivi budgétaire (analyse des écarts), proposition de mesures correctives et extrapolation du résultat annuel
- détermination sur les demandes de crédits supplémentaires, dépassements budgétaires, reports de crédits, etc.
- rapports réguliers à l'intention du Conseil d'Etat et/ou des chefs de département.

3. Division «comptabilité générale et gestion du risque» (chef de division Eric Birchmeier):

Secteur «comptabilité générale»

- élaboration des directives comptables, spécialement en vue du bouclement annuel
- gestion et coordination du bouclement des comptes des UFD
- tenue des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- contrôle des imputations comptables relatives aux organes parapublics
- gestion des fonds spéciaux
- assistance en termes de technique comptable aux services de l'Etat

Secteur «trésorerie»

- gestion des emprunts à court et long termes
- gestion de la trésorerie courante, analyse et optimisation des flux
- relations avec les banques et les institutionnels
- suivi des avoirs des fonds spéciaux

Secteur «gestion du risque» (nouveau)

- développement d'une culture de la gestion des risques à l'Etat de Vaud
- inventaire des risques financiers potentiels, principalement dans la gestion des participations, des prêts, des garanties et des cautionnements
- suivi des conséquences financières des dossiers à risques
- identification des impacts financiers liés aux objets présentés au Conseil d'Etat et au Parlement
- participation au développement de nouvelles techniques financières.

– O.D.

Un nouveau programme d'investissements dans les EMS (PIMEMS)

Afin de répondre à l'évolution des besoins des EMS, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau programme d'investissement dont le financement sera soumis au Grand Conseil début 2003.

Le Conseil d'Etat confirme son intention d'agir rapidement afin de garantir la sécurité dans les EMS vaudois et d'augmenter les capacités d'hébergement. Il a adopté la nouvelle version du programme d'investissements dans les EMS (PIMEMS) et va soumettre un décret sur le financement de la 1ère étape au Grand Conseil ce printemps.

Une première version de ce programme avait été adoptée au mois d'avril dernier. Celle-ci a dû être modifiée pour satisfaire à des impératifs juridiques et budgétaires. La nouvelle mouture est maintenant prête à être soumise au Parlement.

La 1ère étape du PIMEMS, qui se déroulera d'ici à fin 2004, comporte trois volets:

1. la réalisation des travaux urgents de sécurité incendie dans plus d'une vingtaine d'EMS, pour un coût estimé à 6,1 millions de francs;
2. la mobilisation en urgence d'une centaine de lits d'hébergement supplémentaires dans tout le canton grâce à des mesures d'adaptation peu coûteuses (env. 1,5 millions de francs) dans les établissements existants;
3. le lancement et le suivi des 14 concours d'architecture et études qui permettront la construction d'environ 300 lits supplémentaires dans la 2ème phase.

Deux phases futures

Dans son exposé des motifs, le Conseil d'Etat indique le déroulement des deux phases suivantes sous réserve des rééquilibrages que pourraient imposer les contraintes budgétaires.

La 2ème étape se déroulera entre 2005 et 2007 et portera sur le solde des travaux de sécurité incendie, sur la construction des 300 lits induits par la 1ère étape ainsi que sur les concours et études en vue de la construction de 300 autres lits supplémentaires de gériatrie ou psychogériatrie et de 100 lits de psychiatrie.

La 3ème étape enfin est prévue de 2008 à 2010; elle permettra la construction de ces lits de gériatrie et de psychiatrie, ainsi que la modernisation du réseau.

600 millions d'ici 2010

Le total des investissements prévus dans le réseau d'hébergement médico-social d'ici à 2010 peut être estimé à environ 600 millions de francs. L'Etat n'assumera toutefois pas l'intégralité de ces coûts: dès 2008 au plus tard, l'élaboration d'une nouvelle loi sur les EMS permettra le report sur les résidents ou, cas échéant, sur les régimes sociaux de la totalité des charges liées aux infrastructures des EMS, parallèlement à la suppression des subventions de l'Etat à l'investissement.

Le Conseil d'Etat rappelle que ce programme s'inscrit dans une perspective de diversification de la prise en charge médico-sociale. Les efforts seront donc poursuivis dans le domaine du maintien à domicile et une réflexion est engagée sur l'habitat groupé sécurisé. Les réseaux de soins joueront quant à eux un rôle toujours plus important dans la coordination des interventions. – Com

Généralisation du papier recyclé

Afin de réduire la consommation de papier et de répondre aux critères de développement durable, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire le papier recyclé au sein de l'administration cantonale à l'exemple d'autres administrations (GE, FR) ou de La Poste, Swisscom et les CFF. Il s'est fixé comme objectif pour 2003 une réduction de 5% de la consommation totale de papier et une utilisation à hauteur de 80% de papier recyclé.

Les papiers recyclés actuels passent sans difficulté dans les imprimantes et les photocopieurs de faible ou grande capacité et conviennent parfaitement à la correspondance quotidienne de l'administration, que ce soit l'interne ou à l'externe. La Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) proposera donc dès 2003 du papier recyclé pour l'impression de toute communication administrative ainsi que pour les documents et publications de l'Etat.

CADEV, Max Fattet: 021.316.41.30 ou Daniel Rosset: 021.316.41.35.

Formation sociale à Neuchâtel

Il est possible d'obtenir un *Diplôme de formation continue en Travail social* grâce à l'Université de Neuchâtel. Destinée aux professionnels de l'action sociale au bénéfice de 300 heures de formation continue et de trois ans de pratique professionnelle, elle s'adresse aussi aux personnes soucieuses de parfaire leur éducation et désirant accroître leurs compétences.

L'enseignement qui débute en octobre 2003 dure trois ans et se termine en juin 2006. Il comprend environ 27 vendredis par an. Le prix par année académique est de 3000 francs.

Tél.: 032 718 14 40; stephane.rossini@unine.ch.

Des cours pour mieux affronter son travail

Le service de formation continue de l'Université de Lausanne propose des cours de formation à des personnes exerçant une activité professionnelle, diplômées des Universités ou au bénéfice d'une formation correspondant aux exigences de chaque programme. Ils permettent également d'élargir les réseaux professionnels et personnels. Les intervenants viennent des Universités ainsi que des divers milieux professionnels concernés.

Le premier cours 2003, proposé le 13 février 2003, concerne l'*Entraînement aux médias*. La communication publique répond à des règles particulières qu'il est important de

maîtriser. Cette journée permettra à chacun de prendre conscience de ses forces et faiblesses dans la communication orale et écrite.

Les 13, 14 février, 6 et 7 mars 2003, la formation continue abordera un tout autre thème, l'*Initiation à l'informatique de gestion pour un meilleur dialogue avec les informaticiens*.

Ce séminaire a pour objectif de sensibiliser les participants aux systèmes d'information dans les entreprises et en particulier à la modélisation de certains de leurs composants.

Délai d'inscription pour ces deux séminaires: 23 janvier. www.unil.ch/sfc, tél. 021.692.2290, e-mail: formcont@unil.ch

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DEC Département de l'économie

Adjoint-e C (Médiateur/trice pour le Groupe Impact), Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes **80 à 100%**

Mission: recevoir les plaintes en matière de harcèlement. Organiser des médiations et rédiger des rapports d'investigation; participer aux présentations publiques du Groupe Impact (cl. 24-28).

Conditions générales: titre universitaire; pratique de 3 ans en règle générale dès son obtention. **Conditions spéciales:** excellente capacité rédactionnelle. Aisance dans l'expression orale. Expérience dans la conduite d'entretiens individuels. Connaissance du fonctionnement de l'administration. Connaissance de la problématique harcèlement et de la gestion de conflits.

Renseignements: Mme Nicole Golay, 021/316.61.24

Adresse: réf. 3879G, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Nicole Golay, Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne

(15 à 20 postes dans diverses régions) Conseiller/ère en personnel pour les Offices régionaux de placement du canton **100%**

Mission: conseil, suivi et placement des demandeurs d'emploi dans le cadre défini par la loi sur l'assurance-chômage (cl. 15-25; les classes de rémunération seront déterminées en fonction des titres et des années d'expérience).

Conditions générales: diplôme d'une école supérieure ou formation universitaire, en sciences humaines de préférence; ou CFC complété par un brevet fédéral de conseiller en personnel, de spécialiste en gestion du personnel ou en assurances sociales. **Conditions spéciales:** plusieurs années d'expérience dans les domaines du conseil et du placement, de la réinsertion socio-professionnelle ou des RH. Compétences sociales développées, en particulier une grande capacité d'écoute; aptitude à mener des entretiens individuels; résistance au stress; bonne connaissance du tissu économique vaudois; rigueur et précision dans l'exécution des tâches administratives; bonnes connaissances des outils informatiques (Word; Excel; Lotus Notes); mobilité géographique. Délai d'envoi des candidatures: 15 janvier 2003

Renseignements: M. Bernard Rosset, 021/651.42.82

Adresse: réf. 3895G, M. Bernard Rosset, c/o Base Consultants, Ch. du Devin 51 - 1012 Lausanne

DFIN Département des finances

Inspecteur/trice fiscal-e chef-fe de groupe (Responsable de groupe pour la division de l'inspection fiscale) pour l'Administration cantonale des impôts **100%**

Mission: conduire et gérer un groupe d'inspecteurs et inspectrices fiscaux. Veiller à l'application des directives (en matière fiscale, administrative et de révision). Gérer le suivi des dossiers instruits par les inspecteurs et inspectrices fiscaux jusqu'au stade de la finalisation. Aider, renseigner et soutenir les inspecteurs et inspectrices fiscaux dans l'exécution de leur mission (cl. 27-30).

Conditions générales: brevet d'expert comptable, fiduciaire ou fiscal diplômé, comptable et contrôleur de gestion diplômé, licence HEC et pratique de 3 ans minimum après l'obtention du titre. Excellentes connaissances de la fiscalité (notamment des impôts directs). **Conditions spéciales:** vous maîtrisez la révision des comptes et des systèmes comptables. Vous avez démontré vos capacités de leader dans la conduite, l'animation, le développement et la motivation d'une équipe. La prévention et la répression de la soustraction fiscale en étroite collaboration avec des autorités administratives et judiciaires constituent une mission fondamentale en adéquation avec vos talents et votre personnalité.

Renseignements: Mme Dominique Errassas

Adresse: réf. 3914G, Administration cantonale des impôts, Mme Dominique Errassas, Av. Jomini 8, CP - 1018 Lausanne 18

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

(4 postes) Maître-sse A d'enseignement professionnel supérieur (branches scientifiques et techniques), Professeur-e d'informatique pour l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains **100%**

Mission: l'Institut d'informatique appliquée désire renforcer son équipe de professeurs travaillant principalement sur son site d'Yverdon, en particulier pour faire face au succès grandissant de la formation en informatique et pour mieux remplir les nouvelles missions des Hautes Ecoles Spécialisées dans le domaine de la recherche et du développement. Les titulaires seront appelé-e-s à enseigner 10 à 12 heures par semaine, comprenant des cours dans leur(s) spécialité(s), dans des branches de base ainsi que des travaux pratiques, avec l'aide d'un-e assistant-e. Plusieurs postes à durée indéterminée sont ouverts dans diverses spécialités: techniques temps réel (réf. INA-TR); interface matériel-logiciel (réf. INA-IML); programmation système (réf. INA-PS); programmation répartie (réf. INA-PR); génie logiciel (qualité et métriques, réf. INA-GL). Des candidatures de valeur exceptionnelle pourront être prises en considération même si elles ne recoupent pas les domaines cités ci-dessus (cl. 30-32+3%).

Conditions générales: titre universitaire, titre jugé équivalent ou inscription au REG A. Avoir occupé un poste important dans l'industrie ou enseigné pendant 6 ans en règle générale dans un établissement secondaire supérieur. Enseigne dans les écoles techniques supérieures et les écoles supérieures reconnues de niveau équivalent. **Conditions spéciales:** formation universitaire en informatique avec au moins 6 années d'expérience. Qualités pédagogiques éprouvées, capacité à se mettre au niveau de l'auditoire, préparer et diriger des travaux appliqués. Compétences scientifiques reconnues dans vos spécialités, avec des publications de niveau international. Expérience dans la conduite de projets appliqués, esprit d'initiative. Maîtrise de la langue française. Entrée en fonction: 01.10.03 ou date à convenir.

Renseignements: M. Eric Taillard, 024/423.22.63

Adresse: réf. 3902G, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Mme Fabienne Seuret, Rte de Cheseaux 1, Case postale - 1401 Yverdon-les-Bains

Adjoint-e B (Responsable d'unité à la Direction des ressources humaines) auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) **100%**

Mission: seconder le Directeur général adjoint chargé des ressources humaines dans la gestion de la direction et le choix des orientations stratégiques. Assurer la responsabilité d'une unité chargée d'un secteur RH spécifique de l'enseignement obligatoire (cl. 27-30).

Conditions générales: titre universitaire avec pratique de 8 ans en règle générale dès son obtention. Assume des responsabilités importantes. **Conditions spéciales:** formation pédagogique achevée, formation attestée dans le domaine des ressources humaines (IDHEAP, HEG, CRQP, brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel), ou formation jugée équivalente; ou formation reconnue pour la formation d'adultes et connaissances attestées dans le domaine scolaire.

Renseignements: M. Pierre Kolly, 021/316.32.10

Adresse: réf. 3891G, Direction générale de l'enseignement obligatoire, M. Christian Cornamusaz, Rue de la Barre 8 - 114 Lausanne

Chef-fe de projet utilisateur informatique B pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) **100%**

Mission: concevoir, développer, mettre à disposition et assurer le suivi, dans les 90 établissements scolaires et au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), des logiciels et systèmes informatiques permettant une organisation et planification performante de la gestion scolaire (cl. 26-28).

Conditions générales: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur/euse ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale dans l'informatique, dont 3 comme concepteur/trice en informatique; ou diplôme fédéral d'informaticien-ne de gestion ou titre jugé équivalent, pratique de 3 ans en règle générale comme concepteur/trice en informatique; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, pratique de 12 ans en règle générale dans l'informatique, dont 3 comme concepteur/trice

en informatique. Dirige une équipe de développeurs et développeuses.

Renseignements: M. Pierre Jaccard, 021/316.32.12

Adresse: réf. 3896G, Direction générale de l'enseignement obligatoire, M. Christian Cornamusaz, Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

Collaborateur/trice technique A (Spécialiste des techniques d'analyse du génome) pour le Centre intégratif de génomique, Université de Lausanne 100%

Mission: responsabilité de la fabrication et du contrôle de qualité des puces à ADN (cl. 20-22).

Conditions générales: licence en biologie ou en chimie, ou: diplôme d'ingénieur HES, pratique de 3 ans; diplôme de laborantin médical, pratique de 8 ans; CFC de laborantin en biologie ou en chimie, ou titre jugé équivalent, pratique de 12 ans. **Conditions spéciales:** expérience de recherche en biologie moléculaire, génomique ou biochimie. Anglais scientifique. Connaissance du fonctionnement des robots de laboratoire et d'informatique. Bonne organisation, sens de l'initiative. Précision. Flexibilité. Bonne capacité d'analyse et de synthèse. Aptitude au travail en équipe.

Renseignements: M. Keith Harshmann, 021/692.39.06

Adresse: réf. 3925G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

DINF Département des infrastructures

Chargé-e de recherche (Conseiller/ère Ressources Humaines) pour le Secrétariat général 100%

Mission: traiter les affaires administratives liées à la gestion du personnel. Conseiller les services dans la gestion des ressources humaines, dans le respect des règles établies et en coordination avec le SPEV. Gérer les activités de recrutement et suivi des dossiers des collaborateurs-trices. Gérer et mettre en oeuvre la politique des apprentis du département et du service. Garantir la mise en oeuvre de la politique relative au personnel et à la formation ainsi que l'application des systèmes et instruments de conduite du personnel. Mettre en oeuvre et suivre des projets selon les objectifs et besoins définis dans le cadre de la politique RH (cl. 22-25).

Conditions générales: titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. **Conditions spéciales:** formation universitaire ou brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel. Expérience confirmée de 2 ans au minimum dans le domaine des RH souhaitée. Intérêt marqué pour les institutions et le service public. Bonne connaissance des outils informatiques standard, aisance dans les tâches de coordination, d'analyse et de synthèse de dossiers.

Renseignements: M. Roland Bonzon, 021/316.70.36

Adresse: réf. 3924G, Secrétariat général du DINF, M. Roland Bonzon, Place de la Riponne 10 - 114 Lausanne

Ingénieur-e C au Service des routes 100%

Mission: élaborer les projets routiers en accord avec le chef de section et assurer leur réalisation. Diriger un groupe de 2 dessinateurs et 1 apprenti. Collaborer avec les mandataires, les entreprises, les autorités et les services (cl. 22-25).

Conditions générales: diplôme d'ingénieur EPF, inscription au REG A ou titre jugé équivalent. Ou diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent et pratique de 3 ans en règle générale. **Conditions spéciales:** expérience dans les projets de génie civil et construction routière. Connaissance de l'informatique technique et de la conception routière en particulier.

Renseignements: M. François Forel, 021/316.70.70

Adresse: réf. 3923G, Service des routes, M. François Morel, Av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne

Surveillant-e de chantiers au Service des routes 100%

Mission: surveiller l'exécution des travaux (qualité, délais, budget, sécurité) des projets routiers. Assister le chef de projet pour l'exécution des travaux. Effectuer les métrés contradictoires et contrôler les factures (cl. 17-20).

Conditions générales: CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent; pratique de 12 ans en règle générale. **Conditions spéciales:** CFC de dessinateur ou d'un autre métier de la construction. Droiture, rigueur, initiative.

Renseignements: M. François Forel, 021/316.70.70

Adresse: réf. 3926G, Service des routes, M. François Forel, Av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Adjoint-e A (Chef-fe de la division Réseaux de soins, institutions et programmes médico-sociaux) 100%

Mission: diriger la Division qui conduit les travaux (planification, financement, soutien au management) nécessaires à la mise en oeuvre de la politique cantonale concernant les réseaux de soins, les institutions et les programmes médico-sociaux (cl. 29-32).

Conditions générales: titre universitaire avec pratique de 8 ans en règle générale dès son obtention. Assume des responsabilités très importantes.

Conditions spéciales: bonne connaissance du dispositif actuel de coordination (réseaux de soins, nouvelles orientations de politique sanitaire). Formation en économie. Formation en management public, analyse et évaluation des politiques publiques. Compétences dans le management de l'information statistique, capacité d'écoute, sens politique. Excellentes connaissances de l'environnement socio-politique suisse et vaudois, en particulier sous l'angle sanitaire. Maîtrise de l'allemand. Talents de négociation et de communication.

Renseignements: M. Marc Diserens, 021/316.42.41

Adresse: réf. 3913G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

Assistant-e social-e chef-fe de groupe (responsable social-e) pour le Service de prévoyance et d'aide sociales 100%

Mission: seconder l'adjointe responsable de la section RAS-IRS dans la réalisation et la mission de l'unité, notamment pour la tâche d'encadrement (contrôle, conseil, orientation) du personnel social. Garantir l'octroi des prestations sociales et financières aux réfugiés assistés ainsi que d'appui social et financières de l'ODR aux réfugiés autonomes (cl. 21-23).

Conditions générales: diplôme d'assistant-e social-e ou titre jugé équivalent; pratique de 8 ans en règle générale dès l'obtention du titre. Dirige du personnel. **Conditions spéciales:** licence universitaire en psychologie du travail ou en sciences sociales. Expérience dans le domaine social ou de l'intégration. Gestion d'équipe. Important leadership. Résistance au stress. Délai d'envoi des candidatures: 15 janvier 2003.

Renseignements: M. Didier Gasser, 021/316.29.20

Adresse: réf. 3905G, Secrétariat général du DSAS, M. Carlos Igelsias, BAP - 1014 Lausanne

Chef-fe de bureau A (adjoint-e responsable administration) pour le Service de prévoyance et d'aide sociales 100%

Mission: seconder l'Adjointe responsable de la section RAS-CSIR (Régionalisation de l'Action Sociale - Centre Social d'Intégration des Réfugiés) dans la réalisation et la mission de l'unité, notamment pour la tâche d'encadrement (contrôle, conseil, orientation) du personnel administratif. Garantir les prestations financières aux réfugiés statutaires ainsi que leur gestion. Garantir la restructuration à l'ODR et le suivi du compte sûreté (cl. 20-23).

Conditions générales: diplôme de l'ESCEA/HES ou titre jugé équivalent. Ou: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 12 ans en règle générale. Dirige du personnel formant une unité administrative importante. **Conditions spéciales:** diplôme de comptable, Hautes Ecoles de Gestion, Ecole Hôtelière de Lausanne, avec 5 ans d'expérience dans la comptabilité ou la gestion administrative ainsi que dans la gestion d'équipe. Si possible avoir le Brevet en assurances Sociales ou être disposé-e à s'investir dans une formation continue dans le but de l'obtenir. Délai d'envoi des candidatures: 15 janvier 2003.

Renseignements: M. Didier Gasser, 021/316.29.20

Adresse: réf. 3904G, Secrétariat général du DSAS, M. Carlos Igelsias, BAP - 1014 Lausanne

Secrétaire (Comptable) au Service de la santé publique 100%

Mission: tenir la comptabilité du service et collaborer à la préparation ainsi qu'à l'exploitation du budget du service (cl. 15-18).

Conditions générales: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. **Conditions spéciales:** capable d'effectuer d'une manière indépendante des travaux administratifs, financiers et comptables demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Excellentes connaissances en micro-informatique (Word, Excel, Lotus Notes, Power Point). Sens de l'organisation. Goût pour les chiffres. Entregent, rigueur, précision et flexibilité.

Bonne capacité de rédaction. La connaissance du plan comptable de l'Etat de Vaud et de Proconcept est un avantage.

Renseignements: M. Christian Berdoz, 021/316.42.57

Adresse: réf. 3919G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Chef-fe d'équipe B (Responsable d'un centre d'impression) au Service des automobiles et de la navigation - durée déterminée au 31.12.04 100%

Mission: assurer la production des permis de conduire format «carte de crédit» (cl. 16-18).

Conditions générales: CFC d'au moins 3 ans, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 8 ans en règle générale. Dirige une équipe. **Conditions spéciales:** outils informatiques courants, connaissances avérées de la construction, du paramétrage et de l'entretien de composants électroniques et mécaniques, gestion de personnel, aptitudes pédagogiques. Pratique de 2 ans au moins dans un domaine similaire au descriptif. Contrat à durée déterminée jusqu'au 31.12.2004.

Renseignements: M. Luc Mouron, 021/316.89.10

Adresse: réf. 3898G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale - 1014 Lausanne

Ouvrier/ère qualifié-e (Remplaçant-e du/de la responsable d'une centrale d'impression) au Service des automobiles et de la navigation - durée déterminée au 31.12.04 100%

Mission: collabore à la production des permis de conduire format «carte de crédit» (cl. 10-12).

Conditions générales: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans en règle générale. **Conditions spéciales:** outils informatiques courants, connaissances avérées de la construction, du paramétrage et de l'entretien de composants électroniques et mécaniques. Pratique dans un domaine similaire au descriptif. Contrat à durée déterminée jusqu'au 31.12.2004.

Renseignements: M. Luc Mouron, 021/316.89.10

Adresse: réf. 3897G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale - 1014 Lausanne

Secrétaire (Responsable administratif H/F) au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: diriger un groupe de correspondanciers/ères et réceptionnistes du secteur administratif des avertissements et des retraits du permis de conduire.

Conditions générales: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. **Conditions spéciales:** organisation et gestion de personnel, outils informatiques courants, aptitudes rédactionnelles si possible dans le domaine juridique.

Renseignements: M. Luc Mouron, 021/316.89.10

Adresse: réf. 3903G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale - 1014 Lausanne

(3 postes) Employé-e de bureau qualifié-e ou Employé-e de bureau spécialisé-e pour le Service des automobiles et de la navigation - durée déterminée au 31.12.04 100%

Mission: assurer le support administratif pour l'établissement et la délivrance des permis de conduire: collaborer à la production des permis de conduire format «carte de crédit». Vérifier et saisir les données pour l'impression. Tenir à jour les bases de données, enregistrer les mutations, contrôler les permis et les préparer pour envoi aux usagers. Délivrer les permis d'élève-conducteur et les rendez-vous d'examen.

Conditions générales: employé-e de bureau qualifié-e (cl. 8-11): CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent. Employé-e de bureau spécialisé-e (cl. 7-10): formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) avec pratique de 4 ans en règle générale. **Conditions spéciales:** outils informatiques courants, expérience de la saisie informatique, expérience du service à la clientèle. Contrat à durée déterminée jusqu'au 31.12.2004.

Renseignements: Mme Sandrine Boiteux, 021/316.89.10

Adresse: réf. 3892G, 3893G et 3894G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale - 1014 Lausanne

Technicien-ne ET en télécommunication ou en électronique pour la Police cantonale 100%

Mission: assurer l'exploitation du réseau des télécommunications. Coordonner et assurer les dépannages. Contribuer au développement des équipements techniques (cl. 18-20).

Conditions générales: diplôme d'une école technique, inscription au REG C ou titre jugé équivalent. **Conditions spéciales:** français: maîtrise. Allemand: lu et parlé. Anglais technique: lu. Nationalité suisse ou permis C, pas d'inscription au casier judiciaire. Bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilité de parking. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (pas de transport public à proximité).

Renseignements: M. Philippe Dubois, 021/644.80.40

Adresse: réf. 3910G, Police cantonale, M. Pierre-André Fardel, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

TA

Tribunal administratif

Employé-e d'administration ou Secrétaire pour le Tribunal administratif 50%

Mission: travail varié comportant notamment la gestion des dossiers, l'enregistrement des nouveaux recours, la correspondance ainsi que la frappe d'arrêts et de décisions.

Conditions générales: employé-e d'administration: CFC de commerce, CFC de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Secrétaire: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. **Conditions spéciales:** orthographe sûre, sens de la précision, capacité d'adaptation et faculté de travailler en équipe. Frappe rapide et utilisation du dictaphone; connaissances de Word pour Windows. Travail à 40% ou 50% lundi, mardi et 1 mercredi sur 2.

Renseignements: M. Gabriele Pratali, 021/316.12.50

Adresse: réf. 3915G, Tribunal administratif, M. Gabriele Pratali, Av. Eugène-Rambert 15 - 1014 Lausanne

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Secrétaire (Chef-fe de chancellerie à l'Office de paix des districts d'Yverdon, Echallens et Grandson 70%

Mission: veiller au bon déroulement des audiences et des interventions à l'extérieur de l'office. Collaborer aux tâches générales de l'office (cl. 15-18).

Conditions générales: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Ou pratique de 10 ans en règle générale dès la majorité.

Renseignements: M. Gilbert Grin, 024/425.72.71

Adresse: réf. 3906G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

(3,5 postes) Employé-e d'administration ou Premier/ère employé-e d'administration à l'Office de paix des districts d'Yverdon, Echallens et Grandson Temps partiel ou 100%

Mission: collaborer aux travaux du greffe de l'office dans le processus juridictionnel et administratif.

Conditions générales: employé-e d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Premier/ère employé-e d'administration: CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans en règle générale. Assume des responsabilités particulières. **Conditions spéciales:** possibilité de travail à temps partiel.

Renseignements: M. Gilbert Grin, 024/425.72.71

Adresse: réf. 3907G, 3916G, 3917G et 3918G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne



EMPLOI

Huissier/ère à l'Office de paix des districts d'Yverdon, Echallens et Grandson 40%

Mission: veiller au bon déroulement des audiences et des interventions à l'extérieur de l'office. Collaborer aux tâches générales de l'office (cl. 12-15).

Conditions générales: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Ou pratique de 10 ans en règle générale dès la majorité.

Renseignements: M. Gilbert Grin, 024/425.72.71

Adresse: réf. 3909G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Greffier/ère rédacteur/trice à l'Office de paix des districts d'Yverdon, Echallens et Grandson 100%

Mission: assister les juges de paix dans la rédaction des décisions (cl. 21-25).

Conditions générales: licence en droit.

Renseignements: M. Gilbert Grin, 024/425.72.71

Adresse: réf. 3908G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat pour 2003

Le Conseil d'Etat a constitué son bureau pour l'année 2003. Il a élu à la présidence son actuel vice-président, Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement. Le nouveau vice-président est Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures. Le nouveau bureau entrera en fonction le 1er janvier 2003.

Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat, 021 316 40 42

Modifications réglementaires pour l'introduction du passeport 2003

En novembre 1998, Monsieur le Conseiller fédéral Arnold Koller, chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), a instauré une commission chargée de concevoir un nouveau passeport de haute qualité qui satisfasse aux exigences internationales (lecture automatisée, format) et d'élaborer une loi fédérale sur les documents d'identité. Ces démarches ont abouti à l'introduction d'un nouveau passeport dès 2003 et à l'adoption de l'Ordonnance fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (OLDI), laquelle fixe, entre autres, les prix des passeports et cartes d'identité. Avec l'entrée en vigueur de cette ordonnance, des dispositions du règlement cantonal relatif aux

émoluments administratifs ainsi qu'un article du Règlement d'application de la Loi sur le contrôle des habitants ont dû être abrogés par le Conseil d'Etat, qui a également décidé de la répartition des émoluments perçus entre le canton (60%) et les communes (40%).

Monique Toberini, responsable du Secteur Documents d'identité, 021 316 64 03

Règlement fixant les taxes de police des étrangers et d'asile

Suite à la mise en oeuvre de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre échange (AELE) ainsi que de la modification de l'Ordonnance fédérale sur les taxes en matière de police des étrangers, le règlement cantonal actuel fixant les taxes de police des étrangers et d'asile du 7 février 1996 a dû être entièrement révisé. Les principaux changements introduits sont l'augmentation de la taxe de base perçue pour les ressortissants européens de Fr. 35.- à Fr. 65.-, l'unification du montant des taxes perçues auprès des ressortissants étrangers (quelle que soit leur nationalité), l'individualisation des taxes (suppression des taxes de famille) ainsi que l'introduction, à mettre en oeuvre prochainement, de la perception systématique des taxes à la demande ou contre remboursement.

Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021 316 49 49

DEC

Département de l'économie

Glacier 3000: rapport final fin mars 2003

Voici une année, le député C.-P. Ghiringhelli déposait une interpellation relative au dossier «Glacier 3000». Bien que le Conseil d'Etat doive répondre dans un délai d'un an, il se

voit contraint d'informer qu'il est dans l'impossibilité de le faire. En effet, le délai du sursis concordataire a été prolongé par le juge responsable jusqu'à fin mars 2003 et les propositions d'assainissement et de recapitalisation des différents partenaires de Glacier 3000 SA ne sont pas toutes officiellement homologuées.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021 316 63 99

DFIN

Département des finances

Saisie automatique des déclarations d'impôts

Le Conseil d'Etat demande au Parlement un crédit de 6,87 millions de francs pour financer d'une part le projet d'automatisation de la saisie des déclarations d'impôts (3,07 millions), et d'autre part l'achèvement des projets en cours nécessaires au passage à la taxation annuelle des personnes physiques (3,8 millions). Cette demande s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation Harmonie 2006 de l'Administration cantonale des impôts; elle répond à l'indispensable besoin d'améliorer l'efficacité des taxateurs et des outils mis à leur disposition pour faire face à la charge de travail supplémentaire que représente le passage au postnumerando, sans dégradation de la qualité de la taxation.

Jean-Marie Brandt, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI), 021 316 21 21

Flux financiers intercantonaux favorables à l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Jacques Perrin sur l'équilibre des comptes entre les prestations fournies par le canton de Vaud et celles reçues des autres cantons. Après étude dans les services concernés, il apparaît que les flux financiers intercantonaux



sont plutôt favorables à l'Etat de Vaud. Un résultat pas étonnant dans la mesure où ce canton qui occupe une position centrale et dispose d'infrastructures importantes offre davantage de prestations qu'il n'en consomme chez ses voisins. Concernant la politique tarifaire du canton, le Conseil d'Etat ne saurait admettre, sauf dérogation expresse prévue par la loi, de privilégier les non-résidents, tout comme de subir une discrimination dans ses échanges avec d'autres cantons.

Christian Gobat, chef de la Division planification financière et budget, 021 316 25 80.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Création de locaux pour le service d'ambulances à l'Hôpital du Chablais

Le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser l'utilisation d'un crédit de Fr. 611'500.- pour la réalisation de locaux et de garages pour le Service d'ambulances à l'Hôpital du Chablais. Le financement de ces travaux est assuré par le budget du Service de la santé publique.

Georges Vitzo, adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 75

Abris d'urgence: participation du canton

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la sollicitation de la Municipalité de Lausanne en participant au financement de l'hébergement d'urgence à la Vallée de la Jeunesse pour les sans-abri, qu'elle organise jusqu'au 2 mars. La participation cantonale s'élèvera à la moitié du coût d'exploitation (estimé à Fr. 130'000.-) comme c'est déjà le cas pour le financement des structures permanentes qui ont une mission analogue (Marmotte - Sleep-in). Les besoins auxquels répondent ces structures sont en effet plus larges que ceux de l'agglomération lausannoise même si ces derniers restent majoritaires.

Thierry Matter, adjoint au Service de Prévoyance et d'aide sociales, section aide aux personnes handicapées et gestion des institutions, 021 316 52 21

Liste des établissements médico-sociaux (EMS) reconnus d'intérêt public

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a adopté la liste mise à jour des EMS reconnus d'intérêt public. Ces derniers pourront pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire et percevoir la subvention d'investissement de l'Etat. Par rapport à la version précédente, de 1997, la liste accueille un nouvel établissement mais en perd 12 qui ont cessé leur activité. Un établissement y figurant est actuellement en procédure de reconnaissance d'intérêt public. Le nombre de lits mis à disposition par les EMS reconnus d'intérêt public ou en procédure de reconnaissance passe de 5'585 à 5'694.

Michel Montavon, adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 03

Mise sur pied de SMUR psychiatriques dans le canton

Le député Philippe Vuillemin et consorts ont déposé en août 2001 un postulat demandant la mise sur pied de SMUR psychiatriques dans le canton, postulat qui a alors été transmis directement au Conseil d'Etat. Le gouvernement a rendu au Grand Conseil son rapport intermédiaire sur cet objet. Dans ce cadre, il l'informe de sa décision d'inclure sa réponse à cette intervention dans le rapport sur la politique sanitaire dont la mise en consultation par le DSAS se termine en ce moment.

Geneviève Stucki, adjointe, Service de la santé publique, 021 316 42 16 DSAS, Georges Vitzo, adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 75

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Etat de Vaud: 446 véhicules légers

Le député O. Epars a souhaité obtenir la liste des marques de voiture que possède l'Etat et connaître les critères de sélection qui prévalent pour le choix de tous les véhicules au regard de la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise que le nombre des véhicules possédés par l'Etat fluctue continuellement et qu'au 27 octobre 2002, le parc automobile était de 446 véhicules légers et motocyclettes de 21 marques différentes. Depuis 2 ans, l'acquisition des véhicules légers de l'Etat de Vaud se traite par appels d'offres publiques, dans le cadre de la LMP.

Police cantonale, Vincent Delay, 021 644 80 21

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Amélioration des capacités d'accueil pour jeunes en difficulté

Dans une réponse, partielle, à l'interpellation du Député B. Martin, le Conseil d'Etat souhaite à améliorer la réponse apportée aux problèmes posés par des adolescents en rupture. Le Conseil d'Etat propose d'ores et déjà 3 mesures: soutenir la Fondation de la Monneresse d'Aigle pour l'acquisition de «la Maison de Peccaux» sise aux Avants en lui garantissant la charge d'intérêts durant 2003 (montant qui sera prélevé sur le Fonds de la Jeunesse); charger le DFJ de présenter des propositions quant au cadre juridique, au type de jeunes accueillis et à l'exploitation de cette structure ainsi que d'étudier l'opportunité d'intégrer, déduction faite des subventions possibles, ses coûts d'exploitation au budget 2004.

Jean-Jacques Allissou, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, 021 316 54 01

La nouvelle loi sur le personnel de l'Etat et les enseignants

Des divergences demeurent entre les associations et syndicats faïtières et le Conseil d'Etat sur les modalités d'application de la loi sur le personnel au monde enseignant.

Une 1ère étape de négociations relatives à l'application de la nouvelle loi sur le personnel (LPers) au monde enseignant avait abouti, en septembre 2002, à la mise en œuvre de l'accord dit «du 10 avril 2001». Accord qui prévoit entre autres des mesures spécifiques pour les enseignants en compensation de l'élévation de la cotisation à la caisse de pensions et de l'étalement des augmentations annuelles. Une 2e étape de négociations, impliquant l'ensemble des associations et des syndicats faïtières, s'est achevée à la mi-décembre 2002.

Egalement conduite au nom du Conseil d'Etat par Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et par Pascal Broulis, chef du Département des finances (DFIN), cette 2e étape a porté notamment sur les points suivants: les modalités d'engagement et d'emploi des maîtres; le temps de travail des enseignants; l'entretien d'appréciation, la formation continue, les congés de maternité et les congés non payés.

Certaines divergences subsistent et des négociations sectorielles seront organisées l'an prochain. Elles porteront notamment sur le règlement des commissions du personnel ainsi que sur les jours de travail pris sur les vacances pour les maîtres des gymnases et des écoles de la formation professionnelle. De même, les questions du cahier des charges et du statut horaire des enseignants devront être étudiées. Enfin, il s'agira de définir les conditions d'équivalence des anciens brevets en regard des nouveaux diplômes délivrés par la Haute école pédagogique (HEP) ainsi que les modalités d'accès à la formation conduisant au certificat de maîtrise professionnelle.

www.vd.ch et cliquer sur l'intitulé «Tout sur la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud» au bas de la page accueil.

La bibliothèque se décroisse

De nombreuses manifestations culturelles marquent la vie de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Rencontre avec Anne-Catherine Sutermeister, responsable des animations.



Anne-Catherine Sutermeister cultive le goût de la lecture pour elle-même et les autres.

Aujourd'hui, il ne suffit plus d'entrer dans une bibliothèque, d'y emprunter un livre et de l'ouvrir. Il faut aussi le regarder, le toucher, l'entendre et en parler. Grâce aux manifestations culturelles, proposées par Anne-Catherine Sutermeister dans le cadre de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), la lecture n'est plus un plaisir solitaire.

«Les débuts sont modestes, mais satisfaisants et prometteurs», déclare Anne-Catherine Sutermeister à propos des manifestations qui se sont déroulées depuis son engagement au mois de mai 2002. Le budget annuel, utilisé entre autres pour des lectures et des conférences est modeste, mais les synergies développées avec d'autres associations culturelles et la participation des responsables des collections permettent de proposer une programmation variée.

L'idée est de transmettre la littérature par un biais différent et qu'elle s'adresse à un public large. Elle se doit d'être aussi

ludique. Ainsi, la jeune femme a organisé, par exemple, une soirée durant laquelle des manuels de lecture, datant du début du siècle dernier, ont été lus.

Ces manifestations s'inscrivent dans une offre de prestations publiques accessibles à tous et «entièrement gratuites» tient à souligner l'animatrice. L'offre culturelle de la BCU doit encore se positionner dans le monde socio-culturel vaudois et «ne pas marcher sur les pieds des autres».

Généreuse, Anne-Catherine Sutermeister désire que les gens gardent le goût de la lecture. Que les livres tissent des liens entre les personnes et qu'ils fassent se rencontrer les générations. S'inscrivant dans cette volonté de créer un dialogue, le programme *C'est pour lire* a été mis en place. Des textes de Suisses romande seront lus en présence de leurs auteurs. La BCU, en collaboration avec la Compagnie Marin, permettra ainsi aux lecteurs de communiquer directement avec les écrivains. Paroles aux livres!

— LuG

Le livre dans tous ses états: agenda

La lecture sort de son cadre habituel et la littérature se découvre autrement que sur des étagères. Programme à la BCU au mois de janvier.

Riponne

- *Une vie pour le piano: hommage à Nikita Magaloff*, exposition de photographies, de manuscrits originaux et d'affiches. Jusqu'au 31 janvier.
- *La lectrice*, film réalisé par Michel Deville. Le 16 janvier à 20 heures.
- *Comment Pinocchio apprend à lire*, con-

férence par Alberto Manguel. Le 31 janvier à 20 heures.

- *Rapport aux bêtes*, lecture, dans le cadre de «C'est pour lire», d'un texte contemporain de Noëlle Revaz, par Jacques Romanle 20 janvier à 19h.

Dorigny

- *Dessine-moi la terre*, exposition de cartes et atlas de l'Antiquité à nos jours. A voir jusqu'au 31 janvier.

Infos: manifestations, expositions: tél. 021.316.78.44; www.unil.ch/BCU.

Expositions

Musée historique de Vevey. Les toiles *William Michaud* (1829-1902) sont encore exposées jusqu'au 12 janvier. Ma-di 10h30-12h et 14h-17h30.

Musée historique de Lausanne. *Eros intime, l'art de l'ex-libris érotique* ne se dévoile plus que jusqu'au 12 janvier. Interdit aux moins de 16 ans. Ma-je 11h-18h, ve-di 11h-17h.

Fondation de l'Hermitage, Lausanne. L'exposition, *Les collections de l'Hermitage*, permettra de découvrir des oeuvres appartenant à la fondation. Du 24 janvier au 23 février. Mardi à dimanche de 10h à 18h, jeudi jusqu'à 21h.

Espace Arlaud, Lausanne. Les *Premiers hommes dans les Alpes, de 50'000 à 5000 avant Jésus-Christ*, à la Place de la Riponne, dès le 18 janvier et jusqu'au 16 mars. Me-ve: 12h-18h, sa-di: 11h-17h.

Forum de l'Hôtel de Ville, Lausanne. *Tingatinga – peinture contemporaine de Tanzanie*, exposition organisée par Helvetas. A voir dès le 13 janvier.

Collection de l'Art de Brut, Lausanne. Derniers jours pour admirer *Le Nouveau Monde* de Francesco Toris. Il a mis cinq années à la réaliser. Jusqu'au 19 janvier, ma-di de 11h à 18h.

mu.dac, Lausanne. Le Musée de design et d'art appliqués contemporains présente jusqu'au 2 février, l'exposition *Chaussés-croisés*. Ma 11h-21h, me-di 11h-18h. Visite guidée le 21 janvier; atelier enfants le 15 janvier, atelier adultes le 17 janvier.

Spectacles

Le Théâtre de Grand-Champ, Gland, présente *Couple ouvert à deux battants* de Dario Fo. Vendredi 24 janvier à 20h30. Tél. 022 364 13 64.

Grange de Dorigny, UNIL Lausanne, présente *Le premier*, d'Israël Horovitz, par le Théâtre Plume. Du 14 au 26 janvier. Location: 021 692 21 24, 021 318 71 71.

CPO, Lausanne, *Oui Emile pour la vie*, spectacle tiré d'un texte d'Amélie Plume. du 16 au 18 janvier à 20h30. Réservation 021 616 26 72.

Conférence

La Maison de la Femme, Lausanne, *Alimentation et santé* seront au menu du Lunch-Conférence présenté par Bastienne Mercier. Maison de la Femme, Eglantine 6, le 30 janvier de 12h à 13h45.